

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2023

DÉCISION DE MODIFICATION DE PERIMETRE ET D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE
D'INTERVENTION :

Commune de **TORIGNY-LES-VILLES** (Département de la Manche)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL :

Délibération du Conseil Municipal du 31/01/2024 de la commune de Torigny-les-Villes sollicitant le concours de l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par le titulaire.

SITUATION DU BIEN :

Parcelle cadastrée section AM n°22 d'une superficie de 397 m², sise 4 rue Basse, sur le territoire communal (en extension du périmètre de l'opération 924726 - 50 - TORIGNY LES VILLES "ANCIENNE LAITERIE / CASSE AUTO" dont la prise en charge initiale comprend les parcelles cadastrées section AC n°1, 2, 4, 5, 361, 362, 451 et 491).

La parcelle cadastrée section AC n°490 est retirée du périmètre de prise en charge.

POS/PLU :

PLU de Torigny-les-Villes (approuvé le 29/11/2016) : zone UX : zone urbaine à vocation d'activités et zone Ub : zone urbaine de mixité forte

PROJET :

Acquisition, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Commune de Torigny-les-Villes, d'un ensemble de parcelles mises en vente à la suite d'une ordonnance du juge-commissaire du Tribunal de commerce dans le cadre de la liquidation de la société propriétaire.

Cette acquisition est réalisée dans la perspective de permettre les travaux de recyclage de ce terrain, anciennement à usage de laiterie puis de casse automobile, par l'EPF de Normandie, dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. de Normandie 2022/2026 portant sur le cofinancement et la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friche

A terme, le projet de la collectivité prévoit la réalisation d'une opération de construction de logements.

COMITE
D'ENGAGEMENT :

14 février 2024 - Avis favorable

PROPRIÉTAIRE :

SCI LES NONAINS, représentée par M. DOUBLET GUY

ÉVALUATION
DOMANIALE :

Avis du Pôle d'évaluation de la Direction Départementale des Finances publiques du Calvados en date du 11 janvier 2024.

IMPUTATION :

OPERATION 924726 - 50 - TORIGNY LES VILLES "ANCIENNE LAITERIE / CASSE AUTO"
Enveloppe projet initiale : 105 000 € HT + augmentation d'enveloppe : 13 000 € HT
= nouvelle enveloppe : 118 000 € HT

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

Le Secrétaire Général

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 19-02-2024

Gilles GAL

✓ Certified by: 77 youden

Philippe LERAÏTRE

